

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Road-Marking-Spray 5017 Traffic Blue**

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE\_200035

Page 1 de 15

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Road-Marking-Spray 5017 Traffic Blue

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Peinture de marquage solvantée, Aérosol

**Utilisations déconseillées**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Geveko Markings Germany GmbH	
Rue:	Renkenrunsstrasse 16	
Lieu:	D-79379 Muellheim/Baden	
Boîte postale:	1348	
	D-79373 Muellheim/Baden	
Téléphone:	+49 7631 3687-0	Téléfax: +49 7631 3687-36
e-mail:	info@gevekomarkings.de	
Interlocuteur:	Product Management	Téléphone: -13 / -14 / -21/ -35
e-mail:	msds@gevekomarkings.com	
Internet:	www.geveko-markings.com	
Service responsable:	Product Management	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Centre Ant-Poison Strasbourg: +33 (3) 88 37 37 37 (24 h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

butanone; méthyléthylcétone

acétone

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Road-Marking-Spray 5017 Traffic Blue**

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE\_200035

Page 2 de 15

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
Réservé aux utilisateurs professionnels.**Conseils supplémentaires**

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables. Conserver hors de la portée des enfants.

**2.3. Autres dangers**

Le produit est Extrêmement inflammable. Un risque de formation de mélanges explosifs vapeur-air subsiste même après usage jusqu'à complète évaporation des composants inflammables. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB .

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Aérosol propulseur.

Mélanges de solvants organiques avec des résines, des additifs et des charges minérales.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Road-Marking-Spray 5017 Traffic Blue**

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE\_200035

Page 3 de 15

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone			25 - < 30 %
	201-159-0	606-002-00-3	01-2119457290-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique			15 - < 20 %
	204-065-8	603-019-00-8	01-2119472128-37	
	Flam. Gas 1; H220			
67-64-1	acétone			10 - < 15 %
	200-662-2	606-001-00-8	01-2119471330-49	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
108-10-1	4-méthylpentane-2-one, méthylisobutylcétone			10 - < 15 %
	203-550-1	606-004-00-4	01-2119473980-30	
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H332 H319 H335 EUH066			
124-38-9	dioxyde de carbone			1 - < 5 %
	204-696-9		01-2119472128-37	
	Compressed gas; H280			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
78-93-3	201-159-0	butanone; méthyléthylcétone	25 - < 30 %
	dermique: DL50 = 6400 - 8000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3300 mg/kg		
67-64-1	200-662-2	acétone	10 - < 15 %
	par inhalation: CL50 = 76 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5800 mg/kg		
108-10-1	203-550-1	4-méthylpentane-2-one, méthylisobutylcétone	10 - < 15 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >16000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2080 mg/kg		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.
- En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

**Après inhalation**

- Veiller à un apport d'air frais.
- En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

**Après contact avec la peau**

- Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.
- Après nettoyage, utiliser un produit de soin dermique très gras.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Road-Marking-Spray 5017 Traffic Blue**

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE\_200035

Page 4 de 15

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

état semi-conscient. Nausée.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser sable, terre, poudre d'extinction ou mousse. Ne jamais utiliser d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit. Jet d'eau de forte puissance.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. En cas d'inhalation de produits de décomposition, transporter la victime à l'air frais et l'allonger au calme.

**5.3. Conseils aux pompiers**

appareil de protection respiratoire autonome (appareil isolant) (DIN EN 133). Vêtement de protection.

**Information supplémentaire**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Les produits de décomposition en phase gazeuse provoquent une surpression dans les récipients hermétiquement fermés.

Conteneurs exposés au feu doivent être refroidis avec de l'eau.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Empêcher la pénétration dans le sol, les égouts et les eaux de surface.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Road-Marking-Spray 5017 Traffic Blue**

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE\_200035

Page 5 de 15

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

**Information supplémentaire**

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

À conserver au frais et au sec.

**Conseils pour le stockage en commun**

Classe de stockage (D): 2B (www.vci.de)

Ne pas stocker ensemble avec:

Classe de stockage (D): 1, (2A), 4.1A, 4.1B, 4.2, 4.3, 5.1A, 5.1B, (5.1C), 5.2, 6.2, 7

Figures dans ( ) : Le stockage commun est seulement autorisé limité.

**Informations diverses:**

Classe de stockage 1 : Substances explosives.

Classe de stockage 2A : Gaz.

Classe de stockage 2B : Aérosols.

Classe de stockage 3 : Liquides inflammables.

Classe de stockage 4.1A : Autres substances explosives.

Classe de stockage 4.1B : Matières inflammables ou désensibilisé.

Classe de stockage 4.2 : Substances auto-inflammables.

Classe de stockage 4.3 : Substances qui, en contact avec l'eau, forment des gaz inflammables.

Classe de stockage 5.1A : Substances fortement oxydantes.

Classe de stockage 5.1B : Substances oxydantes.

Classe de stockage 5.1C : Nitrate d'ammonium et substances de nitrate d'ammonium.

Classe de stockage 5.2 : Peroxydes organiques et substances auto-réactives.

Classe de stockage 6.1A : Substances toxiques aiguës combustibles.

Classe de stockage 6.1B : Substances toxiques aiguës incombustibles.

Classe de stockage 6.1C : Substances toxiques combustibles ou substances à effets chroniques.

Classe de stockage 6.1D : Substances toxiques incombustibles ou substances à effets chroniques.

Classe de stockage 6.2 : Substances infectieuses.

Classe de stockage 7 : Substances radioactifs.

Classe de stockage 8A : Substances corrosives combustibles.

Classe de stockage 8B : Substances corrosives incombustibles.

Classe de stockage 10 : Liquides combustibles, sinon classe de stockage 3.

Classe de stockage 11 : Solides combustibles.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Road-Marking-Spray 5017 Traffic Blue**

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE\_200035

Page 6 de 15

Classe de stockage 12 : Liquides non combustibles.

Classe de stockage 13 : Solides non combustibles.

Classe de stockage 10-13 : Autres substances combustibles et non combustibles.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Uniquement pour usage pour le marquage routier

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
124-38-9	Carbone (dioxyde de)	5000	9000		VME (8 h)	
108-83-8	Diisobutylcétone	25	250		VME (8 h)	
78-93-3	Méthyléthylcétone	200	600		VME (8 h)	
		300	900		VLE (15 min)	
108-10-1	Méthylisobutylcétone	20	83		VME (8 h)	
		50	208		VLE (15 min)	
115-10-6	Oxyde de diméthyle	1000	1920		VME (8 h)	
13463-67-7	Titane (dioxyde de), en Ti	-	10		VME (8 h)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
78-93-3	2-Butanone; Méthyléthylcétone	Méthyléthylcétone	2 mg/l	Urine	en fin de poste
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste
108-10-1	4-Méthyl-2-Pentanone; Méthylisobutylcétone	Méthylisobutylcétone	2 mg/l	Urine	en fin de poste

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
13463-67-7	Dioxyde de titane			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	10 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
13463-67-7	Dioxyde de titane	
Eau douce		0,184 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Road-Marking-Spray 5017 Traffic Blue**

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE\_200035

Page 7 de 15

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**Mesures d'hygiène**

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.  
Avant de commencer le travail, appliquer des préparations de soin cutané résistantes aux solvants.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Après nettoyage, utiliser un produit de soin dermatique très gras.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.  
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

**Protection des yeux/du visage**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Modèles de gants recommandés : p. ex. WÜRTH, N° de l'article: 0899 435.

Épaisseur du matériau des gants: 0,65 - 0,70 mm.

Modèle de gants adapté NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel) / couche externe en néoprène comme: EN 374, EN420 + EN 388.

période de latence: > 30 min, Classe: >= 2.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Après nettoyage, utiliser un produit de soin dermatique très gras. p. ex. STOKO® soft+care.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection respiratoire**

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Appareil de protection respiratoire approprié: Demi-masque, types de filtre: A2 / A2P3.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Mesures de prévention des expositions relatives au produit:

Après utilisation, fermer immédiatement le couvercle du récipient.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	RAL 5017 Bleu Signalisation
Odeur:	caractéristique

**Testé selon la méthode**



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Road-Marking-Spray 5017 Traffic Blue**

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE\_200035

Page 8 de 15

pH-Valeur: non applicable

**Modification d'état**

Point de fusion: non applicable

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -25 °C DIN 53171

Point de sublimation: négligeable

Point de ramollissement: négligeable

Point d'éclair: -42,2 °C ISO 3679

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

**Inflammabilité**

solide/liquide: non applicable

gaz: 235 °C

**Dangers d'explosion**

Les vapeurs concentrées sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Limite inférieure d'explosivité: 1,2 vol. % DIN EN 1839

Limite supérieure d'explosivité: 32 vol. % DIN EN 1839

Température d'auto-inflammation: 240 °C DIN 51794

**Température d'inflammation spontanée**

solide: non applicable

gaz: non applicable

**Propriétés comburantes**

Comburant.

 Pression de vapeur: 5102 hPa DIN EN 13016-1  
(à 20 °C)

 Pression de vapeur: 11431 hPa DIN EN 13016-1  
(à 50 °C)

 Densité (à 20 °C): 0,975 g/cm<sup>3</sup> ISO 2811

Densité apparente: négligeable

 Hydrosolubilité: non déterminé  
(à 20 °C)

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé

 Viscosité dynamique: non déterminé, Aérosol DIN 53019  
(à 23 °C)

 Viscosité cinématique: non déterminé, Aérosol 6 DIN EN ISO 2431  
(à 23 °C)

 Durée d'écoulement: non déterminé, Aérosol 6 DIN EN ISO 2431  
(à 23 °C)

Densité de vapeur relative: non déterminé

Taux d'évaporation: non applicable

Épreuve de séparation du solvant: non déterminé

Teneur en solvant: 52,40 %

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides: 26,9 %

Aucune information disponible.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Road-Marking-Spray 5017 Traffic Blue**

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE\_200035

Page 9 de 15

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de risques spéciaux à signaler.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**10.4. Conditions à éviter**

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart de: Agents oxydants. Conserver dans un endroit frais à l'écart des acides.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Produits de décomposition dangereux: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone (CO).

**Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**
**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Toxicité aiguë**

Pas de données disponibles pour le mélange.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone					
	orale	DL50 3300 mg/kg		Rat		
	cutanée	DL50 6400 - 8000 mg/kg		Lapin		
67-64-1	acétone					
	orale	DL50 5800 mg/kg		Rat	RTECS	
	cutanée	DL50 20000 mg/kg		Lapin	IUCLID	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 76 mg/l		Rat		
108-10-1	4-méthylpentane-2-one, méthylisobutylcétone					
	orale	DL50 2080 mg/kg		Rat	RTECS	
	cutanée	DL50 >16000 mg/kg		Lapin	IUCLID	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l				
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l				

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Road-Marking-Spray 5017 Traffic Blue**

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE\_200035

Page 10 de 15

**Irritation et corrosivité**

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

**Effets sensibilisants**

non sensibilisant.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

 Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):  
Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

L'inhalation produit un effet narcotique/une sensation d'ivresse.

**Expériences tirées de la pratique**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**11.2. Informations sur les autres dangers**
**Autres informations**

Les symptômes suivants peuvent se manifester:

Maux de tête., Nausée., état semi-conscient., état inconscient., Dépression du système nerveux central.

**Information supplémentaire**

Préparation non contrôlée. Absence de données toxicologiques.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	3220	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	5091	48 h	Daphnia magna	
67-64-1	acétone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	5540	96 h	Onchorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	6100	48 h	Daphnia magna	
108-10-1	4-méthylpentane-2-one, méthylisobutylcétone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 540 mg/l	505 -	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	400 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	170 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID

**12.2. Persistance et dégradabilité**

La fraction organique de ce produit est biodégradable.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Road-Marking-Spray 5017 Traffic Blue**

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE\_200035

Page 11 de 15

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone				
			> 70 %		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation. En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique	0,1
67-64-1	acétone	-0,24
108-10-1	4-méthylpentane-2-one, méthylisobutylcétone	1,31

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**12.7. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Information supplémentaire**

Préparation non contrôlée. Selon les connaissances actuelles, des nuisances écologiques ne sont pas à craindre.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

Elimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED. Le résidu doit rester sous surveillance.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

080113 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Road-Marking-Spray 5017 Traffic Blue**

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE\_200035

Page 12 de 15

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AÉROSOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
 Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F  
 Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité exceptée: E0  
 Catégorie de transport: 2  
 Code de restriction concernant les tunnels: D

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AÉROSOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
 Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F  
 Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité exceptée: E0

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** -

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Road-Marking-Spray 5017 Traffic Blue**

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE\_200035

Page 13 de 15

Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959  
 Quantité limitée (LQ): 1000 mL  
 Quantité exceptée: E0  
 EmS: F-D, S-U

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS, inflammable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1

**14.4. Groupe d'emballage:** -

Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G  
 Passenger LQ: Y203  
 Quantité exceptée: E0  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Eviter si possible de transporter dans un véhicule dont la zone de chargement n'est pas séparée de la cabine du conducteur.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Conserver à l'écart de la chaleur.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

2010/75/UE (COV): 72,405 % (705,948 g/l)

2004/42/CE (COV): 72,565 % (707,508 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Road-Marking-Spray 5017 Traffic Blue**

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE\_200035

Page 14 de 15

**Information supplémentaire**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**
**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2.

**Abréviations et acronymes**

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
 CLP: Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route ( European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 RID: Règlement International concernant le transport des marchandises Dangereuses par chemin de fer (Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 VOC: Volatile Organic Components / COV: Composants Organiques Volatiles

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
 H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Road-Marking-Spray 5017 Traffic Blue**

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE\_200035

Page 15 de 15

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*